



AVIS D'ÉLECTION AU COMITÉ EXÉCUTIF DU CONSEIL DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU CISSS DE LA GASPÉSIE

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Gaspésie

Québec 

Invitation aux infirmières et infirmiers du CISSS de la Gaspésie

Est invité(e) à présenter sa candidature, toute infirmière ou tout infirmier membre du Conseil des infirmières et infirmiers (CII) du CISSS de la Gaspésie intéressé(e) à s'impliquer pour siéger au comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers (CECII) de l'établissement.

Ce comité est responsable, notamment, d'apprécier, de donner son avis et de faire des recommandations sur les règles de soins infirmiers, ainsi que sur la distribution des soins dispensés dans l'établissement.

Le mandat des membres est d'une durée de quatre (4) ans.

Nombre de postes en élection : 6

- DI-DP-TSA
- SAPA
- Santé mentale
- Direction soutien
- IPS
- DSI

Fonctions des membres du CECII : les fonctions et le mandat du CII sont disponibles sur le site intranet du CISSS de la Gaspésie.

Conditions d'éligibilité

- Être infirmière ou infirmier au CISSS de la Gaspésie
- Être membre en règle de son ordre professionnel

Date limite de mise en candidature : 28 avril 2021, 16 h

Le bulletin de mise en candidature est disponible sur le site intranet du CISSS de la Gaspésie dans l'onglet « Comités et conseils » et dans la section « CECII » et la section employée du site internet du CISSS de la Gaspésie. Vous pouvez faire parvenir vos documents par courriel, par courrier interne, par la poste ou par télécopieur. Les documents numérisés sont acceptés.

Faites parvenir votre bulletin de candidature et votre fiche d'information à :

Madame Diane Suddard, secrétaire d'élection CISSS de la Gaspésie - Siège social
215, boul York Ouest
Gaspé (Québec) G4X 2W2
Téléphone : 418-368-3301, poste 3544
Télécopieur : 418-368-1933
Courriel : diane.suddard.ciSSsgaspesie@ssss.gouv.qc.ca

Les élections se feront en ligne du 29 avril au 11 mai 2022 (le lien vous sera fourni ultérieurement) et seront annoncé lors de l'assemblée générale annuelle, le jeudi 12 mai 2022 à 16 h 30, en format virtuel.

Assurez-vous que vous figurez bien sur la liste d'éligibilité des membres du Conseil des infirmières et infirmiers (CII).

Nous vous rappelons que si votre nom n'est pas sur la liste, vous avez jusqu'au 20 avril 2022 pour la contester et la faire modifier. Pour ce faire, vous devez vous adresser à la secrétaire d'élection aux coordonnées mentionnées ci-haut.